

Collectif de soutien du CHAM  
« Notre hôpital, notre santé, on y tient »  
Maison des associations  
32, rue Claude-Debussy  
45120 CHALETTE-SUR-LOING



**Madame la Préfète du Loiret**  
Préfecture du Loiret  
181, rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cedex 1

Chalette-sur-Loing, le 11 février 2022.

Madame la Préfète,

Le Collectif de soutien du Centre hospitalier d'Amilly vous a fait parvenir le 2 janvier 2022 une demande d'audience afin de vous alerter sur le manque d'accès aux soins vécu par une partie croissante de la population du Montargois et de vous remettre une pétition contre le « Forfait Patient Urgences » en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Nos actions ont été relayées dans la presse locale par des articles dans *la République du Centre* et dans *l'Éclairer du Gâtinais*.

Vous n'êtes pas sans savoir que la région Centre - Val de Loire, pour laquelle vous représentez l'État, présente la plus faible démographie médicale des régions métropolitaines avec l'Île-de-France, et que le département du Loiret – dont vous êtes également préfète – y figure en dernière place. Plus d'un Loirétain sur trois n'a pas ou n'a plus de médecin traitant.

Les habitants du Montargois et de l'est du Loiret subissent encore plus violemment ces inégalités d'accès aux soins. Notre association s'est donné comme objectif de défendre ce droit fondamental à être soigné et d'agir pour le développement d'un service public de santé, y compris de premier recours.

Nous avons été reçus, à votre demande, le 11 février 2022, par M. Habert, directeur de l'Agence régionale de santé, à qui nous avons remis les 3 000 pétitions que nous avons recueillies contre le « Forfait Patient Urgences ».

Cette rencontre n'aura de sens que si elle est suivie d'actes concrets permettant de soulager la population pour laquelle l'hôpital public est aujourd'hui l'unique solution d'accès aux soins primaires.

Or, le « Forfait Patient Urgences » va accroître les inégalités déjà marquées sur notre territoire du fait de l'augmentation du reste à charge pour les usagers et leur famille non couverts par une mutuelle santé et devant régler immédiatement leurs consultations.

**C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir décider d'un moratoire d'application du « Forfait Patient Urgences » dans l'ensemble des centres hospitaliers du Loiret mais aussi, en votre qualité de préfète de la Région Centre - Val de Loire, des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher.**

**Ce moratoire est justifié par le fait que nombre d'usagers et de patients habitant ces six départements sont empêchés de consulter un médecin généraliste et de se voir proposer un médecin référent.**

Dans l'attente de connaître les suites que vous voudrez bien donner à notre démarche, nous vous prions de croire, Madame la Préfète, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le Bureau du Collectif de soutien du Centre hospitalier d'Amilly  
*« Notre hôpital, notre santé, on y tient »*,

Guillaume GRANDJEAN   Christine LANDER   Serge BELAIR   Annick RIFFAULT

***Une copie de ce courrier sera remise aux présidents du Département et de la Région Centre - Val de Loire, et au sous-préfet de Montargis.***